

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-8-6-3

Séance du lundi 21 octobre 2024

SOUTIEN À LA POLITIQUE CASTRALE - CONVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET INTERREG "CHATEAUX ET LEGENDES-BURGEN UND LEGENDEN" POUR DE LA SIGNALÉTIQUE TRANSFRONTALIÈRE.

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. KRIEGER Laurent
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivité territoriales instaurant une compétence partagée entre tous les niveaux de collectivités en matière de culture,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-10-6-5 du 8 décembre 2023 ayant approuvé le projet Interreg VI « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein » visant à la promotion et à la valorisation des châteaux forts du Rhin Supérieur,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-6-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif du patrimoine et du rayonnement alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 7 octobre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le modèle de convention-type de partenariat destiné à la mise en place de panneaux d'information trilingues dans le cadre du projet Interreg « *Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein* », joint en annexe à la présente délibération ;
- Approuve les partenariats pour la mise en place de panneaux d'information trilingues dans le cadre du projet Interreg « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein », avec l'association « Cun Ulmer Grün » (château du Schoeneck), avec l'association « les Amis du Bernstein » (château du Bernstein), avec le groupement forestier du Landsberg (château du Landsberg), avec l'association « Les Amis des Châteaux d'Ottrott » (châteaux du Lutzelbourg et du Rathsamhausen), avec l'association « les Veilleurs du Ramstein » (château du Ramstein), avec l'association « Sauver le Guirbaden » (château du Guirbaden), avec le syndicat mixte du lac de Kruth-Wildenstein (château du Wildenstein) ;
- Autorise le Président à signer les conventions particulières avec les partenaires précités sur la base du modèle de convention-type de partenariat destiné à la mise en place de

panneaux d'information trilingues dans le cadre du projet Interreg « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein », joint en annexe à la présente délibération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT 2024

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P258	O001	P258E02	T95	(1348) 011-62268-11	4 320 €
Total					4 320 €

INVESTISSEMENT 2024

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P258	O001	P258E04	T94	(1344)21-2188-311	40 260 €
Total					40 260 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote